



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : **CER-OPT139817-C216733**

2. Nom et adresse de l'opérateur

**EARL DU CLOS DE LA MONTILLE**  
1032, chemin de Tintarlot  
13200 ARLES

Activité principale: **PRODUCTEUR**

3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme  
de contrôle

**Bureau Veritas Certification France**  
Le Triangle de l'Arche  
9 cours du Triangle  
92937 Paris-la-Défense CEDEX  
**FR-BIO-10**

4. Catégories de produits/activité

**Melons**

**Courgettes**

5. Définis comme

Agriculture Biologique

Produit en Conversion

6. Période de validité : Du 15/05/2021 au 31/03/2023

7. Date de contrôle: 27/04/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <https://certifie.bureauveritas.fr/bio/> ou par courriel à [producteurbio@bureauveritas.com](mailto:producteurbio@bureauveritas.com).

**Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Non**

**Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non**

Paris La Défense, le : 23/06/2021  
Pour le Président, Laurent Croguennec